



2024

Argumentaire | FAQ

Enquête Vivre ensemble en Suisse (VeS)

Table des matières

1	Thème et objectifs de l'enquête	2
1.1	Quel est le thème de l'enquête ?.....	2
1.2	A quoi sert cette enquête ?	2
1.3	Aides face à la discrimination raciale.....	2
2	Définitions	3
2.1	Qu'est-ce que le vivre ensemble ?.....	3
2.2	Qu'est-ce que le racisme ?.....	3
2.3	Qu'est-ce que la discrimination ?	3
2.4	Qu'est-ce que l'intégration ?	3
3	Contenu du questionnaire	4
3.1	Pourquoi s'intéresser à certains groupes de population en particulier ?.....	4
3.2	Pourquoi y a-t-il des questions choquantes dans le questionnaire ?	4
4	Utilisation des données	5
4.1	Quand seront et où sont diffusés les résultats de cette enquête ?	5
4.2	Qui va les utiliser et pourquoi ?.....	5
5	Design d'enquête et sélection des personnes.....	6
5.1	Comment savoir qu'il s'agit bien d'une enquête de l'OFS ?	6
5.2	Comment les personnes sont-elles sélectionnées	6
5.3	Qu'est-ce qu'un registre d'échantillonnage et quel lien avec les numéros de téléphone ?	6
5.4	Qu'en est-il de la protection des données ?	6
5.5	La participation à cette enquête est-elle obligatoire ?.....	6

1 Thème et objectifs de l'enquête

1.1 Quel est le thème de l'enquête ?

C'est une enquête sur le thème du vivre ensemble. L'objectif est de comprendre comment les personnes vivant en Suisse cohabitent et se perçoivent. Il s'agit aussi de voir si des groupes de population, de nationalité suisse y compris, sont sujets à des formes de racisme ou à de la discrimination. Afin de voir comment se passe le vivre ensemble, nous nous intéressons à des questions telles que :

- L'intégration des migrantes et migrants en Suisse fonctionne-t-elle bien ?
- Le racisme est-il un problème sérieux en Suisse ?
- Comment la présence des personnes étrangères est-elle perçue ?
- Comment la diversité est-elle vécue au quotidien ?
- Y a-t-il des préjugés à l'égard de certains groupes de population ?
- Quelles personnes se sentent discriminées ?

1.2 A quoi sert cette enquête ?

Cette enquête permet de suivre les évolutions de la société dans domaines comme le racisme, l'hostilité envers différents groupes de population (les personnes étrangères, les personnes musulmanes, les personnes juives, les personnes noires) et la discrimination. Elle permet aussi de voir ce que la population pense des mesures politiques et sociales actuelles en matière d'intégration et de lutte contre la discrimination raciale.

Un suivi dans le temps des attitudes et des expériences de la population à travers des statistiques fiables permet de mettre en place des mesures et actions politiques adaptées pour encourager le vivre ensemble, favoriser l'intégration des personnes issues de la migration et lutter contre la discrimination raciale. Cela est donc utile à toute personne vivant en Suisse.

1.3 Aides face à la discrimination raciale

Avez-vous subi une discrimination raciale ? Avez-vous été témoin de propos racistes sur Internet ?
Voici des contacts et liens utiles pour la recherche de conseil et le signalement des incidents.

[Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme](#)

Le réseau rassemble actuellement 24 services spécialisés, issus de toute la Suisse, qui proposent des consultations en cas de discrimination raciale.

[Délégués cantonaux à l'intégration](#)

Les cantons et les villes mettent en place des espaces de conseil. Les délégués cantonaux à l'intégration proposent également des tels services.

[Commission fédérale contre le racisme](#)

Le secrétariat de la Commission fédérale contre le racisme se tient à disposition pour fournir des conseils juridiques et des médiations.

[Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet](#)

Les signalements sont enregistrés et traités dans une banque de données. Les contenus signalés qui remplissent les conditions de l'art. 261bis CP peuvent donner lieu à une plainte pénale.

2 Définitions

2.1 Qu'est-ce que le vivre ensemble ?

Le vivre ensemble renvoie à la manière dont différents groupes de population cohabitent au sein d'une même société. Les questions de diversité et d'altérité sont les bases du concept du vivre ensemble. Contrairement à l'intégration qui est un processus, le vivre ensemble est l'état de la cohabitation dans une société à un moment donné : les relations entre les différents groupes sont-elles harmonieuses ou y a-t-il des tensions et des conflits ? Le vivre ensemble peut être appréhendé par le biais des attitudes et des expériences de la population.

2.2 Qu'est-ce que le racisme ?

On entend par racisme une idéologie qui classe les personnes dans des groupes, sur la base de différences réelles ou imaginaires (ethnie, nationalité, religion, etc.) jugées immuables. Les tenants et tenantes du racisme prétextent l'appartenance des personnes à un groupe en leur attribuant une origine pseudo-biologique ou culturelle commune. Dans cette manière de penser, les différences sont valorisées pour justifier des inégalités entre des groupes ou des privilèges.

Le racisme marque de son empreinte les structures, les institutions et les dynamiques sociales. C'est ainsi que naissent ou sont maintenus des rapports de force, des exclusions et des privilèges. Le racisme ne peut pas être attribué uniquement à l'action (malveillante) d'individus, mais il est transmis historiquement, socialement et culturellement et est ancré dans les structures de la société.

2.3 Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination désigne toute pratique qui refuse certains droits à une personne, la traite de manière inéquitable ou intolérante, l'humilie, la menace ou la met en danger. La discrimination raciale renvoie à ces différentes pratiques faites au nom de particularités physiques de la personne discriminée (comme la couleur de peau), au nom de son appartenance ethnique, son appartenance religieuse ou sa nationalité.

2.4 Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration vise à établir l'égalité des chances entre personnes suisses et personnes étrangères ou issues de la migration. Elle doit permettre aux personnes dont le séjour est légal et durable de participer à la vie sociale, économique et culturelle du pays. Elle encourage la coexistence, le respect et la tolérance mutuelle des différents groupes de populations. L'intégration requiert à la fois la participation des personnes issues de la migration et celle des membres de la société d'accueil.

3 Contenu du questionnaire

3.1 Pourquoi s'intéresser à certains groupes de population en particulier ?

Le racisme peut prendre des formes diverses et multiples. L'hostilité à l'égard des personnes musulmanes, des personnes noires et des personnes juives renvoie à des types particuliers de racisme.

- L'hostilité envers les personnes musulmanes est une attitude de rejet envers les personnes qui déclarent être musulmanes ou dont on suppose qu'elles le sont. Elle peut inclure le rejet des personnes provenant d'un pays déterminé à majorité musulmane, d'une société jugée patriarcale ou sexiste. Elle peut aussi être le rejet des personnes ayant une pratique religieuse jugée fondamentaliste.
- Le racisme envers les personnes noires fait directement référence à une caractéristique visible qui est la couleur de la peau. Dans cette forme de racisme, des attitudes ou des traits de personnalité négatifs sont attribués à une personne en se basant sur son apparence physique.
- L'hostilité à l'égard des personnes juives ou l'antisémitisme renvoie à des attitudes défavorables et durables envers les personnes juives, perçus comme un groupe homogène. Cette hostilité est un cas particulier puisqu'on fait découler une appartenance ethnique d'une appartenance religieuse.

L'hostilité envers les personnes musulmanes, le racisme anti-Noirs et l'antisémitisme présentent des particularités qui appellent des approches et des mesures spécifiques dans la sensibilisation, dans la prévention et dans la recherche empirique. Le choix des groupes étudiés dans l'enquête est susceptible de changer au cours du temps, en fonction du contexte et de cristallisations de tensions autour d'appartenances et situations spécifiques.

3.2 Pourquoi y a-t-il des questions choquantes dans le questionnaire ?

Sous divers aspects, les attitudes racistes, les attitudes xénophobes, les attitudes hostiles et les expériences de discrimination sont difficiles à mesurer statistiquement. Les opinions renvoient à la subjectivité des individus et sont donc personnelles. Les affirmations dans le questionnaire sont formulées de manière stéréotypée ou provoquante, car il est souhaité que les personnes puissent se positionner le plus facilement possible par rapport à ces affirmations. Plus une affirmation est tranchée, plus il devrait être facile d'exprimer son accord ou, au contraire, son désaccord avec celle-ci.

4 Utilisation des données

4.1 Quand seront et où sont diffusés les résultats de cette enquête ?

Les résultats de cette étude ont été présentés publiquement pour la première fois en octobre 2017. La prochaine diffusion est prévue dans le courant de l'année 2025.

Les chiffres et indicateurs les plus importants sont disponibles sur le portail web de l'Office fédéral de la statistique (OFS) à l'adresse suivante :

[Vivre ensemble | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

[Enquête sur le vivre ensemble en Suisse | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) présente également les résultats sur son portail web à l'adresse suivante :

[Monitoring \(admin.ch\)](#)

[Service de lutte contre le racisme \(admin.ch\)](#)

4.2 Qui va les utiliser et pourquoi ?

L'Office fédéral de la statistique (OFS) produit ces chiffres pour répondre aux besoins du Service de lutte contre le racisme (SLR), du Secrétariat d'Etats aux migrations (SEM), mais aussi des Universités suisses.

Par exemple, les résultats de l'enquête se retrouvent et sont analysés tous les deux ans par le Service de lutte contre le racisme (SLR) qui propose un monitoring de la discrimination raciale en Suisse. Grâce à ce monitoring suivant de manière détaillée la situation suisse, de mesures efficaces de lutte contre la discrimination raciale peuvent être mises en place.

L'enquête et ses résultats peuvent également être considérés comme étant une mesure visant à encourager l'intégration. En effet, dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC), les cantons s'engagent à offrir des consultations aux victimes de discrimination. L'enquête permet de connaître les besoins effectifs grâce aux données relatives aux victimes.

5 Design d'enquête et sélection des personnes

5.1 Comment savoir qu'il s'agit bien une enquête de l'OFS ?

Chaque personne qui a été sélectionnée pour cette enquête est informée à l'avance, par écrit, par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La lettre indique un numéro de téléphone (hotline) grâce auquel on peut s'informer sur l'étude et un code de sécurité personnel. Bien qu'il s'agisse d'une enquête de l'OFS, c'est l'institut de recherche LINK qui est chargé d'assurer les contacts avec les personnes sélectionnées.

5.2 Comment les personnes sont-elles sélectionnées

Pour que cette étude soit correcte sur le plan scientifique, toutes les personnes interrogées sont sélectionnées selon une stricte procédure aléatoire. Les personnes sélectionnées au hasard sont tirées du registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'ensemble la population résidente permanente de la Suisse peut être invité à participer, y compris les personnes de nationalité étrangère. Une personne ne peut pas être remplacé par une autre, même du même ménage, car cela fausserait les résultats.

5.3 Qu'est-ce qu'un registre d'échantillonnage et quel lien avec les numéros de téléphone ?

Le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS) est constitué à partir des registres des communes et des cantons. Le recours aux registres présente l'avantage que certaines données personnelles y figurent déjà et n'ont par conséquent plus à être demandées lors des enquêtes de l'OFS. Ce registre contient également les numéros de téléphone des personnes, même s'il ne figure pas dans l'annuaire téléphonique. Les données personnelles du registre sont utilisées sous une forme anonyme uniquement et la protection des données est garantie.

5.4 Qu'en est-il de la protection des données ?

La protection des données est garantie. Aussitôt que l'enquête est terminée et que les données anonymisées ont été transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS), les données récoltées par l'institut de recherche sont détruites. Les données publiées par l'OFS sont totalement anonymisées. Elles ne contiennent aucune donnée personnelle tels que des noms ou adresses. Pour la réalisation de ses mandats, l'OFS travaille en collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

5.5 La participation à cette enquête est-elle obligatoire ?

Non, la participation à cette enquête n'est pas obligatoire. L'étude est toutefois extrêmement importante, car les résultats livrent une base d'informations fondamentale pour les discussions et les décisions qui concerneront la politique en matière de vivre ensemble, d'intégration et de lutte contre la discrimination raciale. Toutes les réponses contribuent à donner une image fiable et actuelle de la perception des problèmes de cohabitation, de racisme et de discrimination au sein de la population.